

Édito

Être à la fois citoyen et élève responsable

Didier Swysen

ÉDITORIALISTE

Huit semaines que des milliers d'étudiants loupent les cours « parce qu'ils n'ont pas piscine, mais bien manif climatique ». Vous ne trouverez pas un seul président de parti (exception faite de celui du Parti populaire) qui osera le leur reprocher. Pourquoi le feraient-ils ? L'école doit être en phase avec cette problématique, comme le dit la ministre de l'Éducation. Elle doit préparer des jeunes à devenir des citoyens responsables. La mission est donc accomplie... Sauf qu'il y a un « léger » problème. Les absences du jeudi sont considérées comme des absences injustifiées. Pensez-vous qu'il y ait un seul chef d'établissement, même s'il applaudit la mobilisation de ses élèves, qui va courir le risque d'être tenu responsable de faits et gestes d'élèves qui ne sont pas présents à l'école ?

La réglementation est très claire : celui qui accumule vingt demi-jours d'absence injustifiée au cours de la même année scolaire, devient un élève libre. La conséquence ? Pas question de passer ses examens, ce qui mène inéluctablement à une année ratée... Si l'élève est majeur, il risque l'exclusion définitive.

Il ne s'agit pas ici de faire peur aux élèves, mais bien de rappeler un point du règlement. Marie-Martine Schyns en est bien consciente. La question ne se pose pas aujourd'hui, mais le cumul pourrait devenir inquiétant pour certains si les manifs du jeudi perduraient jusqu'en avril ou mai. La ministre promet de trouver une solution... Si les absences injustifiées ne concernent que les actions en faveur du climat. Ou comment faire l'apprentissage de la citoyenneté responsable tout en assumant le rôle d'élève responsable de son parcours scolaire. ●